

# PÉRISCOLAIRES

## MATINS et SOIRS / MERCREDIS / NAP

**Il est impératif d'avoir complété les fiches A et AE et fourni les documents listés**

### L'ENFANT

Fille  Garçon Nom : ..... Prénom : .....

### MATINS et SOIRS

J'inscris mon enfant au Périscolaire Matins : OUI  NON

J'inscris mon enfant au Périscolaire Soirs : OUI  NON

#### **Nouveau : Il n'y a plus de tarifs par périodes en pré-paiement**

Dans un soucis d'amélioration du fonctionnement pour les familles, une plus grande souplesse de paiement est introduite :

- le paiement s'effectue désormais une fois par mois, en fonction de la présence effective de(s) l'enfant(s)
- le paiement est différencié Matins et Soirs

Tarifs (sous réserve)	QF actualisé janvier 2017	Matins	Soirs	Facturation
<b>Tarif 1</b>	1 251 €	1,00 €	2,20 €	Tous les Mois N+1
<b>Tarif 2</b>	1 001 € à 1 250€	0,90 €	2,10 €	
<b>Tarif 3</b>	701€ à 1 000€	0,85 €	2,00 €	
<b>Tarif 4</b>	351 à 700€	0,60 €	1,20 €	
<b>Tarif 5</b>	0 à 350€	0,35 €	1,00 €	

### Garderie-Départ Échelonné-MERCREDIS

C'est un temps de transition entre la fin de la classe et la prise en charge des enfants par les familles jusqu'à 12h15.  
Aucune activité n'est organisée. Une inscription et une réservation sont obligatoires. Ce service est gratuit.

Je réserve la Garderie Départ Échelonnée pour le(s) mercredi(s) suivant(s) : OUI  NON

Cochez le(s) jour(s) souhaité(s)

SEPT	OCT	NOV	DEC	JANV	FEV	MARS	AVR	MAI	JUIN	JUILLET
6	4	8	6	10	7	14	4	2	6	4
13	11	15	13	17	14	21	11	9	13	
20	18	22	20	24	21	28	18	16	20	
27		29		31				23	27	
								30		

# MERCREDIS

Je réserve le(s) mercredi(s) suivant(s) pour mon enfant : OUI  NON  *Cochez le(s) jour(s) souhaité(s)*

SEPT		OCT		NOV		DEC		JANV		FEV		MARS		AVR		MAI		JUIN		JUILLET	
6		4		8		6		10		7		14		4		2		6		4	
13		11		15		13		17		14		21		11		9		13			
20		18		22		20		24		21		28		18		16		20			
27				29				31								23		27			
																30					

## Tarifs des Mercredis

- Maternels :

0,50 % du quotient familial par enfant et par demi-journée avec un minimum de 1,50 € par enfant et par demi-journée (prix plancher d'1,50 € pour un quotient familial compris entre 0 et 300 €)

- Elémentaires :

0,55 % du quotient familial par enfant et par demi-journée avec un minimum de 1,50 € par enfant et par demi-journée (prix plancher d'1,50 € pour un quotient familial compris entre 0 et 300 €)

## Extrait du Règlement Intérieur Général

L'inscription peut être modifiée ou résiliée. Les formalités sont à accomplir auprès du Guichet Famille, au minimum à **J-5** pour les mercredis. Un ou plusieurs mercredis peuvent être retenus ou annulés par mail au [guichet.famille@mairie-hyeres.com](mailto:guichet.famille@mairie-hyeres.com) ou par le kiosque : [guichetfamille.hyeres.fr](http://guichetfamille.hyeres.fr) ou par courrier, remis au Guichet Famille dans les délais impartis. (*la date du mail ou la date de la remise du courrier au Guichet Famille servira de date de référence*). Toute réservation non annulée sera facturée

## NAP - Nouvelles Activités Périscolaires-

### Les NAP sont gratuites

J'inscris mon enfant aux NAP : OUI  NON  *Cochez la ou les période(s) souhaitée(s)*

<b>1<sup>ère</sup> période :</b> Du 04/09 au 20/10/2017	<input type="checkbox"/>
<b>2<sup>ème</sup> période :</b> Du 06/11 au 22/12/2017	<input type="checkbox"/>
<b>3<sup>ème</sup> période :</b> Du 08/01 au 23/02/2018	<input type="checkbox"/>
<b>4<sup>ème</sup> période :</b> Du 12/03 au 20/04/2018	<input type="checkbox"/>
<b>5<sup>ème</sup> période :</b> Du 07/05 au 06/07/2018	<input type="checkbox"/>

**Inscriptions :** L'inscription est reconduite automatiquement d'une période à l'autre, si l'enfant a participé régulièrement aux ateliers de la période en cours. L'inscription pour une période peut se faire pendant l'année, pour la période à venir. Cette inscription doit s'effectuer auprès du Guichet Famille, au minimum 8 jours avant la reprise de la période à venir.

**Absences :** Les absences doivent être impérativement justifiées par la famille. Ces justificatifs doivent se faire uniquement par écrit et être remis aux personnels de l'équipe d'animation de l'Accueil Périscolaire (pas aux personnels enseignants). Les NAP ne sont pas des temps scolaires.

**En cas d'absences non justifiées, l'enfant n'est plus inscrits sur les NAP.** Une nouvelle inscription est obligatoire et doit être effectuée par la famille auprès du Guichet Famille, dans les délais impartis, au minimum 8 jours avant la reprise de la période à venir.

## *Guichet Famille*

**Mairie d'Hyères 12, av Joseph Clotis**

**04.94.00.79.68 - 04.94.00.79.27**

Du lundi au vendredi : Hors vacances Scolaires : de 8H30 à 17H / Vacances Scolaires : de 8H30 à 12H - de 13H30 à 17H

[www.hyeres.fr](http://www.hyeres.fr)

Plate forme télé-service : [guichetfamille.hyeres.fr](http://guichetfamille.hyeres.fr) Mail : [guichet.famille@mairie-hyeres.com](mailto:guichet.famille@mairie-hyeres.com)